Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260306-2026_11-DE

Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Commune de GRACE-UZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MARS 2026

Date de la convocation : 20/02/2026
Date d'affichage : 20/02/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
Afférents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 10
Ayant pris part à la délibération : 10

L'an deux mil vingt six, le six du mois de mars, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François HINDRÉ, Maire.

Présents : F.HINDRÉ - A.LUCAS - P.THOMAS – N.THOMAS - S.LE MÉE - M.PINÇON - A.DAVID - S.ABRAHAM - S.GILLOT - J.M VIDELOT.

2026-11 FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
F.HINDRÉ.

La Secrétaire,
S.LE MÉE.